

**Conseil provincial**

Palais provincial  
Place Saint-Lambert, 18A  
4000 LIEGE  
N° d'entreprise : 0207.725.104

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 14 NOVEMBRE 2024**

M. Jean-Claude JADOT, Président, ouvre la séance à 16h45'.

M. Irwin GUCKEL et M. Thomas CIALONE siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que **50** membres assistent à la séance.

Présents :

M. Mustafa BAGCI (PS), M<sup>me</sup> Astrid BASTIN (Les Engagés-CSP), M. Jean BLANCHY (ECOLO), M<sup>me</sup> Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Serge CAPPÀ (PS), M. Thomas CIALONE (MR), M<sup>me</sup> Deborah COLOMBINI (PS), M<sup>me</sup> Catharina CRAEN (PTB), M<sup>me</sup> Aline de BARROS (ECOLO), M<sup>me</sup> Virginie DEFRANG-FIRKET (MR), M. Maxime DEGEY (MR), M. Marc DELREZ (PTB), M. André DENIS (MR), M. Guy DUBOIS (MR), Pierre ERLER (Les Engagés-CSP), M. Serge ERNST (Les Engagés-CSP), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M<sup>me</sup> Katty FIRQUET (MR), M<sup>me</sup> Nathalie FRANÇOIS (ECOLO), M<sup>me</sup> Murielle FRENAY (ECOLO), M<sup>me</sup> Sandrina GAILLARD (ECOLO), M. Luc GILLARD (PS), M<sup>me</sup> Isabelle GRAINDORGE (PS), M. Irwin GUCKEL (PS), M. Pol HARTOG (MR), M. Alexis HOUSIAUX (PS), M<sup>me</sup> Isabelle HUMBLET (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M<sup>me</sup> Catherine LACOMBLE (PTB), M<sup>me</sup> Caroline LEBEAU (ECOLO), M. Jean-Denis LEJEUNE (Les Engagés-CSP), M. Luc LEJEUNE (Les Engagés-CSP), M. Roland LÉONARD (PS), M<sup>me</sup> Valérie LUX (MR), M. Marc MAGNERY (ECOLO), M. Jean-Claude MEURENS (MR), M<sup>me</sup> Marie MONVILLE (Les Engagés-CSP), M<sup>me</sup> Assia MOUKKAS (ECOLO), M<sup>me</sup> Sabine NANDRIN (MR), M. Didier NYSSSEN (Indépendant), M. Alfred OSSEMANN (SP), M. Grégory PIRON (PTB), M<sup>me</sup> Carine RENSON (PS), M<sup>me</sup> Vinciane SOHET (PS), M<sup>me</sup> Laurence THOMASSEN (MR), M<sup>me</sup> Odette THREINEN (ECOLO), M<sup>me</sup> Victoria VANDEBERG (MR), M. Julien VANDEBURIE (ECOLO), M<sup>me</sup> Daphné WISLEZ (ECOLO).

Excusés :

M. Alain DECERF (PS), M. Daniel MÜLLER (PFF-MR), M. Rafik RASSAA (PTB), M<sup>me</sup> Isabelle SAMEDI (ECOLO), M<sup>me</sup> Marie-Christine SCHEEN (PTB), M<sup>me</sup> Anne THANS-DEBRUGE (MR).

# 1. ORDRE DU JOUR ACTUALISÉ

---

## Séance publique

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024.
2. Éloge funèbre de Monsieur Claude LANGE, ancien Conseiller provincial.
3. Prise de connaissance de l'évaluation du Programme stratégique transversal (PST) présentée en fin de législature par le Collège provincial de la Province de Liège, en vertu de l'article L2212-47, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.  
**(Document 24-25/044) – Bureau**
4. AQUALIS : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 20 novembre 2024.  
**(Document 24-25/045) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)**
5. ECETIA Intercommunale : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 25 novembre 2024.  
**(Document 24-25/046) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)**
6. ECETIA Finances : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 25 novembre 2024.  
**(Document 24-25/047) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)**
7. ENODIA : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 26 novembre 2024.  
**(Document 24-25/048) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)**
8. SPI : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 26 novembre 2024.  
**(Document 24-25/049) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)**
9. A.I.D.E. : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 26 novembre 2024.  
**(Document 24-25/050) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)**
10. CHR Verviers : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 26 novembre 2024.  
**(Document 24-25/051) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)**
11. RESA : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 27 novembre 2024.  
**(Document 24-25/052) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)**
12. RESA Holding : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 27 novembre 2024.  
**(Document 24-25/053) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)**
13. I.G.I.L. : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 28 novembre 2024.  
**(Document 24-25/054) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)**
14. LIÈGE ZONE 2 IILE-SRI : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 28 novembre 2024.  
**(Document 24-25/055) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)**
15. INTRADEL : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 28 novembre 2024.  
**(Document 24-25/056) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)**
16. C.I.L.E. : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 28 novembre 2024.  
**(Document 24-25/057) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)**

17. ISoSL : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 28 novembre 2024.  
(Document 24-25/058) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
18. NEOMANSIO : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 28 novembre 2024.  
(Document 24-25/059) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
19. CHR Citadelle : Deuxième Assemblée générale ordinaire fixée au 29 novembre 2024.  
(Document 24-25/060) – 5<sup>e</sup> Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
20. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024.

## **2. COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT**

---

M. le Président informe l'Assemblée que se trouve sur les bancs l'ordre du jour actualisé de la séance du jour.

Il rappelle qu'il est impératif que les membres de l'Assemblée rendent leurs cartes de parking vides au Service du Conseil provincial.

Enfin, il informe l'Assemblée qu'à l'issue de la séance, un verre de l'amitié sera offert à l'occasion de la dernière réunion du Conseil provincial de cette législature.

## **3. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

---

M. le Premier Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024 :

### **« Séance publique »**

- *La réunion est présidée par Monsieur Jean-Claude JADOT, assisté de Madame Anne THANS-DEBRUGE et de moi-même.*
- *La séance est ouverte à 16h40'.*
- *48 membres y assistent.*
- *Madame le Gouverneur f.f. et Monsieur le Directeur général provincial assistent à la séance.*
- *L'Assemblée entend une communication de Monsieur le Président.*
- *Monsieur le Premier Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2024.*
- *L'Assemblée entend les réponses du Député provincial – Président à l'intervention du 23 septembre portant sur des spécificités relevant de ses compétences directes.*
- *L'Assemblée entend les réponses du Collège provincial, via son Député rapporteur, Madame Katty FIRQUET, aux interventions des Chefs de groupe quant aux documents budgétaires 2024-2025.*
- *L'Assemblée adopte les documents 24-25/001 à 010, ainsi que le document 24-25/012.*
- *L'Assemblée adopte le budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2025 par 28 voix POUR et 20 voix CONTRE (document 24-25/011).*
- *Le procès-verbal de la réunion du 23 septembre est approuvé.*

- *La séance publique est levée à 17h25'. »*

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

#### **4. ÉLOGE FUNÈBRE**

---

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Claude LANGE, ancien Conseiller provincial.

#### **5. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL PROVINCIAL**

---

**DOCUMENT 24-25/044 : PRISE DE CONNAISSANCE DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL (PST) PRÉSENTÉE EN FIN DE LÉGISLATURE PAR LE COLLÈGE PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIÈGE, EN VERTU DE L'ARTICLE L2212-47, §3 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION.**

M. le Président informe l'Assemblée que le document 24-25/044 a été soumis à l'examen du Bureau.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, le Bureau invite l'Assemblée à en prendre connaissance.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

#### **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu que le Décret du Parlement wallon du 19 juillet 2018 a intégré le Programme stratégique transversal dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le rendant obligatoire pour tous les pouvoirs locaux ;

Attendu que le Programme stratégique transversal de la Province de Liège pour la législature 2018-2024 a été adopté par le Collège provincial en sa séance du 13 juin 2019 ;

Attendu que le Programme stratégique transversal de la Province de Liège pour la législature 2018-2024 a été présenté à Votre Conseil pour prise d'acte en sa réunion du 26 juin 2019 ;

Attendu que, en sa séance du 02/12/2021, le Collège provincial fixait l'évaluation du PST 2018-2024 à mi-législature et la soumettait à Votre Conseil pour prise de connaissance en sa réunion du 16 décembre 2021 (Réf. : DGT1.1/SD/2021-06784) ;

Attendu qu'en vertu de l'article article L2212-47, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Programme stratégique transversal est soumis à une évaluation par le Collège provincial au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci ;

Sur proposition du Collège provincial,

## PREND CONNAISSANCE

**Article unique.** – de l'évaluation du Programme Stratégique Transversal réalisée au terme de la législature 2018-2024 et présentée par le Collège provincial sous la forme proposée au sein du rapport d'exécution en annexe.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

**DOCUMENT 24-25/045 : AQUALIS : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 20 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/046 : ECETIA INTERCOMMUNALE : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 25 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/047 : ECETIA FINANCES : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 25 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/048 : ENODIA : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 26 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/049 : SPI : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 26 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/050 : A.I.D.E. : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 26 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/051 : CHR VERVIERS : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 26 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/052 : RESA : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 27 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/053 : RESA HOLDING : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 27 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/054 : I.G.I.L. : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 28 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/055 : LIÈGE ZONE 2 IILE-SRI : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 28 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/056 : INTRADEL : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 28 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/057 : C.I.L.E. : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 28 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/058 : ISOSL : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 28 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/059 : NEOMANSIO : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 28 NOVEMBRE 2024.**

**DOCUMENT 24-25/060 : CHR CITADELLE : DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 29 NOVEMBRE 2024.**

M. le Président informe l'Assemblée que ces seize documents ont été soumis à l'examen de la 5<sup>e</sup> Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces seize documents n'ayant soulevé aucune question, la 5<sup>e</sup> Commission invite l'Assemblée à les adopter :

- par 7 voix pour et 1 abstention, pour les documents 24-25/052 et 053 ;
- à l'unanimité, pour le document 24-25/060 ;
- et par 9 voix pour et 1 abstention, pour les documents 24-25/045 à 051 et 054 à 059.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Avant de passer au vote, M. le Président rappelle que, comme en Commission, M<sup>me</sup> Valérie LUX, Conseillère provinciale, et M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe, ne participent pas au vote sur les documents 24-25/052 et 053, relatifs à RESA et RESA Holding.

Mises aux voix, pour les documents 24-25/052 et 053, les conclusions de la 5<sup>e</sup> Commission sont approuvées, par un vote globalisé, selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe Les Engagés-CSP et M. Didier NYSSSEN
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : le groupe PTB

Mises aux voix, pour les quatorze autres documents, les conclusions de la 5<sup>e</sup> Commission sont approuvées, par un vote globalisé, selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe Les Engagés-CSP et M. Didier NYSSSEN
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : le groupe PTB

En conséquence, le Conseil adopte les seize résolutions suivantes :

Document 24-25/045

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14 et L1523-16 ;

Vu les statuts de la société intercommunale SCRL « AQUALIS » ;

Attendu que l'actualisation du plan stratégique et financier 2023/2025 sera soumise à l'approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l'année 2024 d'AQUALIS qui se tiendra le mercredi 20 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'AQUALIS prévue le mercredi 20 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur le procès-verbal de la dernière Assemblée générale d'AQUALIS.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- ~~Unanimité.~~

**Article 3.** – de marquer son accord sur l'actualisation du plan stratégique et financier 2023/2025 d'AQUALIS.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- ~~Unanimité.~~

**Article 4.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 5.** – de communiquer copie de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts d'« ECETIA Intercommunale » S.C.R.L. ;

Attendu que la 2<sup>e</sup> évaluation du plan stratégique 2023, 2024, 2025 sera soumise à l'approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l'année 2024 d'ECETIA Intercommunale qui se tiendra le lundi 25 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'ECETIA Intercommunale prévue le lundi 25 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur la 2<sup>e</sup> évaluation du Plan stratégique 2023, 2024, 2025.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 3.** – de prendre acte du contrôle de l'obligation visée à l'article L1532-1<sup>er</sup> bis, alinéa 2 du CDLD (« *Les administrateurs participent aux séances d'information et cycles de formations organisés par l'intercommunale en application de l'alinéa 1<sup>er</sup> »*).

**Article 4.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 5.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.



## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts d'« ECETIA Finances » S.C.R.L. ;

Attendu que la deuxième évaluation du plan stratégique 2023-2024-2025 sera soumise à l'approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l'année 2024 d'ECETIA Finances qui se tiendra le lundi 25 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale ECETIA Finances prévue le lundi 25 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur la deuxième évaluation du Plan stratégique 2023-2024-2025.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 3.** – de marquer son accord sur les démission et nomination d'administrateurs, à savoir la ratification de la cooptation de Madame Christine DEFRAIGNE, en qualité d'administrateur et de vice-Présidente du Conseil d'administration d'ECETIA Finances, en remplacement de Monsieur Gilles FORET, démissionnaire.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 4.** – de prendre acte du contrôle de l'obligation visée à l'article L1532-1<sup>er</sup>bis alinéa 2 du CDLD (« *Les administrateurs participent aux séances d'information et cycles de formations organisés par l'intercommunale en application de l'alinéa 1<sup>er</sup>* »).

**Article 5.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 6.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 24-25/048

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts de l’Intercommunale « ENODIA » Société Coopérative Intercommunale à Responsabilité limitée (SCiRL) ;

Attendu que la 2<sup>e</sup> évaluation du Plan stratégique 2023-2025 sera soumise à l’approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l’année 2024 d’ENODIA qui se tiendra le mardi 26 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire de l’intercommunale ENODIA prévue le mardi 26 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur la 2<sup>e</sup> évaluation du Plan stratégique 2023-2025.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB : 4
- ~~Unanimité.~~

**Article 3.** – de marquer son accord sur la nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant la Province de Liège, à savoir la nomination de Monsieur Julien VANDEBURIE.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 4.** – de marquer son accord sur les pouvoirs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 5.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 6.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 24-25/049

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts de l'Intercommunale « SPI » S.C.R.L. ;

Attendu que l'état d'avancement au 31/08/2024 du Plan stratégique 2023-2025 sera soumis à l'approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l'année 2024 de la SPI qui se tiendra le mardi 26 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale SPI prévue le mardi 26 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur l'état d'avancement au 31/08/2024 du Plan stratégique 2023-2025.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 3.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 4.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 24-25/050

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts de l'« Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège » S.C.R.L., en abrégé « A.I.D.E. » ;

Attendu que l'évaluation 2024 du plan stratégique 2023-2025 sera soumise à l'approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l'année 2024 de l'A.I.D.E. qui se tiendra le mardi 26 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E. prévue le mardi 26 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2024.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 3.** – de marquer son accord sur l'approbation de l'évaluation 2024 du Plan stratégique 2023-2025.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 4.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 5.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 24-25/051

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-11, L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts du « Centre Hospitalier Régional Verviers – East Belgium » S.C.R.L., en abrégé « CHR Verviers – East Belgium » ;

Attendu que la deuxième évaluation annuelle du plan stratégique 2022-2024 sera soumise à l'approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l'année 2024 du CHR Verviers qui se tiendra le mardi 26 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale CHR Verviers prévue le mardi 26 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur la deuxième évaluation annuelle du plan stratégique 2022-2024.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 3.** – de marquer son accord sur le remplacement d'un administrateur, à savoir, la nomination de Monsieur Alexandre LOFFET, en qualité d'Administrateur au sein du CA du CHR Verviers, en remplacement de Monsieur Hasan AYDIN, démissionnaire.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 4.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 5.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts de la SA « RESA » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Attendu que l'évaluation du plan stratégique 2023-2025 sera soumise à l'approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l'année 2024 de RESA qui se tiendra le mercredi 27 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de RESA prévue le mercredi 27 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de prendre connaissance du rapport « formation ».

**Article 3.** – de marquer son accord sur l'évaluation du Plan stratégique 2023-2025.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 44
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 4.** – de marquer son accord sur les pouvoirs.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 44
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 5.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 6.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 24-25/053

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts de la SC « RESA Holding » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Attendu que la SC « RESA Holding » a été constituée en 2024 ;

Attendu que l’assemblée générale ordinaire de RESA Holding fixée le mercredi 27 novembre 2024 tient lieu de séance d’information afin de présenter sa stratégie groupe à ses associés ;

Attendu qu’un plan stratégique 2026-2028 sera soumis à l’approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l’année 2025 de RESA Holding ;

Vu les documents présentés en fonction de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire de RESA Holding prévue le mercredi 27 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de prendre acte de la présentation générale de la stratégie groupe.

**Article 3.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l’article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.



**Article 4.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 24-25/054

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts de l’« Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise » S.C.R.L., en abrégé « I.G.I.L. » ;

Attendu que le rapport annuel d’évaluation du plan stratégique 2023-2025 et les prévisions financières pour 2025 seront soumis à l’approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l’année 2024 de l’I.G.I.L. qui se tiendra le jeudi 28 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire de l’intercommunale I.G.I.L. prévue le jeudi 28 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur l’approbation du rapport annuel d’évaluation du plan stratégique 2023-2025 et des prévisions financières pour 2025.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 3.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l’article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 4.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 24-25/055

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts de l’« Intercommunale d’Incendie de Liège et Environs » S.C.R.L., en abrégé « I.I.L.E. » ;

Attendu que l’évaluation 2024 du plan stratégique 2023-2025 sera soumise à l’approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l’année 2024 de l’I.I.L.E. qui se tiendra le jeudi 28 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire de l’intercommunale I.I.L.E. prévue le jeudi 28 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur l’évaluation 2024 du Plan stratégique 2023-2025 de l’I.I.L.E.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB : 4
- ~~Unanimité.~~

**Article 3.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l’article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 4.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 24-25/056

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-1, L1523-2, L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts de l’« Intercommunale de Traitement des Déchets Liégeois » S.C.R.L., en abrégé « INTRADEL » ;

Attendu que l’actualisation du plan stratégique 2023-2025 sera soumise à l’approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l’année 2024 d’INTRADEL qui se tiendra le jeudi 28 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire d’INTRADEL prévue le jeudi 28 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur l’actualisation du Plan stratégique 2023-2025.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 3.** – de marquer son accord sur les démissions et nominations d'Administrateurs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 4.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 5.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 24-25/057

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-1, L1523-2, L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts de la « Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux » S.C.R.L., en abrégé « C.I.L.E. » ;

Attendu que la 1<sup>re</sup> évaluation du plan stratégique 2023-2025 et l'ajustement budgétaire 2025 seront soumis à l'approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l'année 2024 de la C.I.L.E. qui se tiendra le jeudi 28 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la C.I.L.E. prévue le jeudi 28 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur la 1<sup>re</sup> évaluation du plan stratégique 2023-2025 et ajustement budgétaire 2025.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB : 4
- ~~Unanimité.~~

**Article 3.** – de marquer son accord sur la cooptation d’un délégué du personnel, à savoir, la ratification de la désignation de Monsieur Benoit NOELS, en qualité de délégué du personnel au Conseil d’administration, en remplacement de Monsieur Eric WUIDAR.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB : 4
- ~~Unanimité.~~

**Article 4.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l’article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 5.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 24-25/058

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts de l’« Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège » S.C.R.L., en abrégé « ISoSL » ;

Attendu que la deuxième évaluation du plan stratégique triennal 2023-2025 sera soumise à l’approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l’année 2024 d’ISoSL qui se tiendra le jeudi 28 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale ISoSL prévue le jeudi 28 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur la deuxième évaluation du plan stratégique triennal 2023-2025 et budget 2025.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 3.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 4.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 24-25/059

## **RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts de l'Intercommunale « NEOMANSIO » ;

Attendu que l'évaluation du plan stratégique 2023-2024-2025 sera soumise à l'approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l'année 2024 de NEOMANSIO qui se tiendra le jeudi 28 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale NEOMANSIO prévue le jeudi 28 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur l'évaluation du Plan stratégique 2023-2024-2025.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- ~~Unanimité.~~

**Article 3.** – de marquer son accord sur les propositions budgétaires pour l'année 2025.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- ~~Unanimité.~~

**Article 4.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 5.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 24-25/060

## RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu les statuts du « Centre Hospitalier Régional de la Citadelle » S.C.R.L, en abrégé « CHR Citadelle » ;

Attendu que l'actualisation et le bilan du plan stratégique Boost 2025 seront soumis à l'approbation de la deuxième assemblée générale ordinaire de l'année 2024 du CHR Citadelle qui se tiendra le vendredi 29 novembre 2024 ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale CHR Citadelle prévue le vendredi 29 novembre 2024 et des documents présentés.

**Article 2.** – de marquer son accord sur l'actualisation et le bilan du plan stratégique Boost 2025.

### Résultats du vote

- Nombre de votants : 50
- Votent pour : PS – MR – ECOLO – Les Engagés-CSP – D. NYSSSEN : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB : 4
- Unanimité.

**Article 3.** – de prendre acte de l'information et formation aux administrateurs de l'intercommunale.

**Article 4.** – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 5.** – de communiquer copie conforme de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 14 novembre 2024.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

## **6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024.



## 7. CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

---

Monsieur le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 16h55'.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Pierre BROOZE

Le Président,

Jean-Claude JADOT.